

AG7

**S.A.S. AU CAPITAL DE 500,00 EUROS
53 Bis Avenue Jean Lebas 59100 ROUBAIX
R.C.S. LILLE METROPOLE 983 202 979
SIRET 983 202 979 00016**

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PRESENTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DE LA S.A.S. « AG7 »

TENUE LE 16 JUIN 2025

L'Assemblée Générale propose d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit **550,45 €** :

- au compte « réserve légale » à hauteur de 50 €
- au compte « report à nouveau » à hauteur de 500,45 €

AFFECTATION DES RESULTATS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DES ASSOCIES DE LA SOCIETE

« AG7 »

TENUE LE 16 JUIN 2025

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit **550,45 €** :

- au compte « réserve légale » à hauteur de **50,00 €**
- au compte « report à nouveau » à hauteur de **500,45 €**



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BEN YOUSSEF Hamza , Président

AG7

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 15/05/2025 à 10:28



Certifié conforme à l'original le 16 juin 2025

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise AG7 - SIREN : 983202979						Néant ☐						
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent						
						Exercice N clos le 31/12/2024						
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	5 500		012			5 500
	Immobilisations incorporelles - Autres					014			016			
	Immobilisations corporelles					028	8 949		030	1 272		7 678
	Immobilisations financières (1)					040	1 739		042			1 739
	TOTAL I (5)					044	16 189		048	1 272		14 917
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	800		052			800
	Stocks marchandises					060	7 000		062			7 000
	Avances et acomptes versés sur commandes					064			066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068			070			
	Créances autres (3)					072			074			
	Valeurs mobilières de placement					080			082			
	Disponibilités					084	2 434		086			2 434
	Charges constatées d'avance					092			094			
	TOTAL II					096	10 234		098			10 234
TOTAL GENERAL (I + II)						110	26 422		112	1 272		25 151
PASSIF						Exercice N NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120	500	
	Ecart de réévaluation									124		
	Réserve légale									126		
	Réserves réglementées									130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...					131			132			
	Report à nouveau									134		
	Résultat de l'exercice									136	550	
	Subventions d'investissement									137		
	Provisions réglementées									140		
	TOTAL I									142	1 050	
Provisions pour risques et charges					TOTAL II				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164		
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	584	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	714		172	4 630		
	Comptes courants d'associés									173	11 693	
	Autres dettes									175	7 194	
	Produits constatés d'avance									174		
TOTAL III									176	24 100		
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180	25 151	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	16 189	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise AG7 - SIREN : 983202979										☐ N clos le 31/12/2024	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	118 893		
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218			
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	118 894		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	82 660		
Variation de stock (marchandises)								236	-7 000		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	1 731		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-800		
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	26 810		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	594	244	1 101		
Rémunérations du personnel								250	10 582		
Charges sociales								252	569		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	1 272		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	267		
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	117 192		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	1 702		
Produits financiers				(III)				280			
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294			
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	896		
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	256		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	550		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	550	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324	256			
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346			350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	806	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	806	372			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>AG7 – SIREN : 983202979</u>												Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	5 500	404		406	5 500				
	Autres	410		412		414		416					
Terrains		420		422		424		426					
Constructions		430		432		434		436					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442	5 734	444		446	5 734				
Installations générales, aménagements divers		450		452	1 200	454		456	1 200				
Matériel de transport		460		462		464		466					
Autres immobilisations corporelles		470		472	2 015	474		476	2 015				
Immobilisations financières		480		482	1 739	484		486	1 739				
TOTAL		490		492	16 189	494		496	16 189				
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Terrains		510		512		514		516					
Constructions		520		522		524		526					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	791	534		536	791				
Installations générales, aménagements divers		540		542	171	544		546	171				
Matériel de transport		550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560		562	311	564		566	311				
TOTAL		570		572	1 272	574		576	1 272				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR													
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values								
					Court terme	Long terme							
						19%	15% ou 12,8%	0%					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>AG7 - SIREN : 983202979</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	4 760
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 790
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AG7 – SIREN : 983202979		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AG7 - SIREN : 983202979 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille	Hamza BEN YOUSSEF			
Nom d'usage	% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	10/05/1994	N° Département	99	Commune
Adresse :					
353, rue de la Collinière					
59230 Saint Amand Les Eaux					
FRANCE					
Titre	Nom de famille				
Nom d'usage	% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune
Adresse :					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AG7 - SIREN : 983202979

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024

Dénomination de l'entreprise : AG7

Néant ☒

SIREN de l'entreprise : SIREN : 983202979

PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination, SIREN et
adresse

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

Autres créances non reportable et non restituables

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'

	Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		
	ersées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1 v
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les	2 i
	ndemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de	
ersonnes ou groupements assimilés		3 p
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER adapté
à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (ROUBAIX)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

AG7 - SIREN : 983202979

Année de déclaration

Local

Référence du local	5951206322284711B0202504		
Invariant du local	595120632228		
Adresse du local	Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0053 AV JEAN LEBAS 59100 ROUBAIX		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	CUYPERS	JAMES	
SIREN du propriétaire du local			
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	6 957		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement			
AG7 - SIREN : 983202979			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement			
53 AVENUE JEAN LEBAS 59100 ROUBAIX FRANCE						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B	ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		806			
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐	
D	IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?						
SEBASTIEN SOTTIAU 29 AV DE LA MARNE 59290 WASQUEHAL FRANCE						
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits					
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					10 199				
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											